

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2019

Convocation du 08 Juin 2019

Le Conseil Municipal, dûment convoqué à la demande de Monsieur le Maire, Pierre BARLOGIS, par convocation en date du 08 Juin 2019, s'est réuni le mercredi 19 juin 2019 à 19 heures 30 en Mairie.

Etaient présents : BARLOGIS Pierre, GORJUP Sébastien, ASTIER Bernard, BORNE Anne-Lise, ROSSELOT Nathalie, BELEY Frédérique, CANAULT Christian, MOYON Jean-Louis, ZABOLLONE Thierry

Absents excusés : BERMONT Francis, ELSLANDER Nathalie

Procuration de : MATYSIAK Annie à CANAULT Christian
CLAVEQUIN Jean-Pierre à BARLOGIS Pierre
HENISSE Viviane à BELEY Frédérique
DAMOTTE Julien à GORJUP Sébastien

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité
Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer.

1 – MODIFICATION BUDGETAIRE

Dans le cadre du contrôle budgétaire opéré par la Préfecture, il apparaît que les opérations d'ordre ne sont pas équilibrées.

L'amortissement de la construction de l'école maternelle d'un montant de 6 700 € doit être inscrit en recettes d'investissement au compte 280412412 (chapitre 040).

Le Maire propose d'effectuer la modification budgétaire suivante afin d'équilibrer les opérations d'ordre :

- Chapitre 041 Article 2041412 - 6 700 €
- Chapitre 040 Article 28041412 +6 700 €

Décision du CM : Accord à l'unanimité

2 – PARTICIPATION DES COMMUNES FRAIS FONCTIONNEMENT SERVICE ETAT CIVIL 2017

Suite à la réunion tenue en Préfecture de Belfort le 05 mars 2019 sur la problématique de la participation aux frais de fonctionnement du service Etat Civil de la commune de TREVENANS pour l'année 2017 et pour répondre aux interrogations des communes du Pays de Montbéliard sur la prise en compte des nouvelles modalités de calcul, le Maire propose au Conseil Municipal de renoncer à percevoir le différentiel de participation au profit de la commune qui s'élève à 3 627,51 €.

Ce renoncement se justifie dans un souci d'équité et afin de ne pas compliquer les choses pour les communes qui ont déjà réglé leur participation dans les délais.

Décision du CM : Accord à l'unanimité

3 – TAXE CONVOI FUNERAIRE

Le Maire rappelle que la pose de scellés à la morgue de l'hôpital et dans quelques mois au sein du funérarium prochainement installé sur la commune, effectuée par le Maire ou les adjoints dans le cadre de leur fonction d'Officier de Police Judiciaire, représente une charge de travail et un coût important pour la collectivité.

Par conséquent, le Maire propose d'instaurer une taxe sur les convois funéraires, les inhumations, dont le tarif est fixé par le Conseil Municipal.

Les convois funéraires recouvrent les opérations de transports de corps après mise en bière effectuées sur le territoire de la commune à condition qu'ils soient réalisés avec pompe OU cérémonie ce qui signifie avec un cortège qui doit se tenir sur la voie publique ou dans l'enceinte du cimetière.

Le Maire propose l'instauration d'une taxe de 50 € et sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Décision du CM : Accord à l'unanimité

4 – PLU

Le Maire fait un point sur l'avancée du PLU.

Il souligne que la Préfecture du Territoire de Belfort a émis un avis favorable au projet d'arrêté, sous réserve de la prise en compte des réserves suivantes :

- 1) Compléter l'expertise des zones humides par des investigations sur le secteur de la Varonne.
- 2) Définir un périmètre inconstructible autour de la doline inventoriée en zone urbaine afin d'éviter l'exposition des personnes et des biens au risque d'effondrement.
- 3) Démontrer que les zones d'extension ne compromettent pas l'activité agricole ou la qualité paysagère des sites concernés.

Monsieur Michel LANFUMEZ a été nommé commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Besançon.

L'enquête publique est prévue courant septembre – octobre 2019.

Approbation prévue décembre 2019 – janvier 2020.

5 – RENOUELEMENT CONTRAT GROUPE ASSURANCE PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal avait précédemment sollicité le Centre de Gestion afin de négocier un nouveau contrat groupe d'assurance maladie destiné à couvrir les frais induits par la couverture sociale des agents territoriaux.

L'assureur GROUPAMA a été retenu et le marché leur a été attribué pour 3 ans du 1^{er} juillet 2019 au 20 juin 2022.

Le Maire souligne que les taux proposés par GROUPAMA sont significativement en baisse par rapport au précédent marché à couverture identique.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'adhésion au nouveau contrat groupe

Décision du CM : Accord à l'unanimité

5 – BATIMENT COMMUNAL

Le Maire informe les élus qu'il a été destinataire d'une demande émanant du Diocèse qui recherche un logement avec 2 bureaux et une salle de réunion proche de son siège social (6 rue de l'église).

Le Diocèse propose de louer la cure située en face de l'église, dans le cadre d'un bail à long terme et d'y réaliser des travaux de rénovation.

Décision du CM : Sur le principe, accord à l'unanimité. Voir le notaire pour la rédaction de l'acte et les modalités.

6 – DEMANDE DE SUBVENTION 2019

L'association Sports-Loisirs Trévenans sollicite une subvention de 1 500 € pour l'année 2019. Celle-ci leur permettrait d'acquérir de nouveaux matériels (tables, chaises, tourne broche, etc).

Décision du CM : Accord à l'unanimité

7 – SMTC – CONVENTION TRAVAUX AMENAGEMENT ET MISES AUX NORMES DES QUAIS

Les gestionnaires de voirie ont l'obligation de mettre aux normes les arrêts de bus selon des critères bien définis.

Afin de venir en aide aux communes, le SMTC propose que les travaux liés à l'aménagement des arrêts de bus soient effectués au travers d'un mandat donné qui lui permettrait d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et de décharger les collectivités de toutes contraintes financières.

Les arrêts concernant Trévenans sont :

- La bascule aller
- La bascule retour
- Conforama aller
- Conforama retour

Le Maire propose d'adhérer à ce Schéma Directeur d'Accessibilité Agenda Programmé demande l'aval du Conseil Municipal pour signer la convention s'y afférent.

Décision du CM : Accord à l'unanimité

8 – MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIES DE GENERAL ELECTRIC

Suite au plan social concernant 1 000 emplois sur Belfort, le Grand Belfort propose aux Conseils Municipaux de prendre une motion de soutien intitulée « Soutien aux salariés de General Electric », similaire à celle prise lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2019, visant à faire pression auprès du Gouvernement pour que des solutions soient rapidement étudiées et mises en œuvre afin de maintenir l'emploi et l'industrie dans le Territoire de Belfort.

Décision du CM : Accord à l'unanimité

DIVERS

- Dissolution du SMAGA au 30 juin 2019
Décision du Tribunal Administratif : fiscalité pour le Grand Belfort à lui de reverser ou non les parts aux communes membres qui ont des parts
Grand Belfort favorable au remboursement des parts étalé annuellement par la mise en place d'une CLECT.
- Conseil école primaire
Travaux : acheter stores dans les 2 vieilles classes ancienne école
Macadam cour
25/11 à 16 h 15
- Sur agenda : Sortir la sono pour le 27/06
- Rappel : Réunion publique piste cyclable à 18 h à la salle communale
- Feux d'artifice : reprendre contact avec Mr JOLY et GODFROY : Nathalie ROSSELOT
- Fête au multisport : 31/8 ou 7/9 voir Michel HENISSE
- Jean-Louis MOYON : passage piétons vers la bascule
- Regard rectangulaire en bas de la Rue du Fougerais qui fait du bruit : Christian CANAULT
Et vers chez Louise NOROT : Route de Moval
- Bernard ASTIER : refaire du nettoyage dans le panneau d'affichage en bois devant la mairie

Séance levée à 21 h 45